



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2017/129/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant du **Service d'audit interne**, délégation permanente de signature est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine concerné	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à <u>engager</u> l'établissement dans la limite de 40000€ HT ou dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction Générale, et à <u>certifier</u> des services faits, des factures ou des indus	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus	Anne PRIEUR-BAIRAKTARIS	Cheffe du Service d'audit interne
3	Capacité à <u>certifier</u> des frais définitifs de déplacement	Dépenses de fonctionnement (enveloppe 2)	Anne PRIEUR-BAIRAKTARIS	Cheffe du Service d'audit interne
4	Capacité à <u>liquider</u> des factures clients, des titres de recette ou toutes écritures de correction sur titre	Recettes de fonctionnement et d'investissement	Anne PRIEUR-BAIRAKTARIS	Cheffe du Service d'audit interne

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant du **Service d'audit interne**, délégation permanente de signature est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Absence ou empêchement	Domaine / périmètre	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à signer les correspondances ou documents sans incidence financière relevant de la Direction ou du Service, à l'exclusion du courrier parlementaire		Service d'audit interne	Anne PRIEUR-BAIRAKTARIS	Cheffe du Service d'audit interne
2	Capacité à signer les congés annuels et les autorisations d'absence		Service d'audit interne	Anne PRIEUR-BAIRAKTARIS	Cheffe du Service d'audit interne
3	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la Direction ou du Service en qualité de notateur primaire		Service d'audit interne	Anne PRIEUR-BAIRAKTARIS	Cheffe du Service d'audit interne
4	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la Direction ou du Service en qualité de notateur secondaire		Service d'audit interne	Anne PRIEUR-BAIRAKTARIS	Cheffe du Service d'audit interne

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 18 septembre 2017.

Fait à Limoges,
le - 9 OCT. 2017

Le Président Directeur général



Stéphane LE MOING

Président directeur général (original)

Ampliation :

Agent comptable

Copie :

Mme Anne PRIEUR-BAIRAKTARIS
DRH
DFJL